HAL open science

Ricoeur (Paul)

Sébastien Roman

▶ **To cite this version:**

Sébastien Roman. Ricoeur (Paul). Savidan, Patrick. Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale, PUF, pp.1467-1470, 2018, 978-2-13-062425-7. hal-02080007

HAL Id: hal-02080007

https://hal.science/hal-02080007v1

Submitted on 26 Mar 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sébastien Roman, « Ricoeur (Paul) », in P. Savidan (dir.), *Dictionnaire des inégalités et de la justice sociale*, Paris, Puf, coll. « Quadrige », 2018, p. 1467-1470.

La réflexion de Paul Ricoeur (1913-2005) sur la justice sociale est très riche. Un point bien connu concerne sa critique du constructivisme rawlsien, qui a le tort de briser le cercle de la démonstration par la règle du maximin. La justice, pour Ricoeur, se situe entre le légal et le bon, et exige de concilier les approches téléologique et déontologique. Pour définir ce qui est juste, il faut partir de notre sens éthique de la justice, puis s'engager dans un processus délibératif pour dépasser – du moins surmonter de manière temporaire, les décisions restant toujours sujettes à discussion – le conflit qui existe entre les convictions bien pesées de chacun, par l'adoption de principes communs de justice.

La justice sociale a un sens large chez Ricoeur. Elle concerne le problème de la distribution qui ne se réduit pas à sa dimension économique, « dans la mesure où c'est la fonction de toute institution de distribuer des droits et des devoirs, des bénéfices et des charges, bref des avantages et des désavantages » (RICOEUR P., *Lectures 1. Autour du politique*, Paris, Seuil, « La couleur des idées », 1991, p. 205). Elle est indissociable de l'ipséité, avec pour enjeux le respect et l'estime de soi pour parvenir à une juste reconnaissance de soi-même, dans le cadre d'une visée de la vie bonne avec et pour autrui dans des institutions justes. D'où son lien, également, avec la politique, un arbitrage étant nécessaire pour décider d'une répartition équitable des biens. Ricoeur, sur ce point, n'a pas seulement discuté les thèses de Rawls, mais aussi celles, entre autres, de Michael Walzer, Luc Boltanski et de Laurent Thévenot.

Notre intention, ici, est de nous concentrer sur la lecture ricoeurienne de la pensée honnethienne dans *Parcours de la reconnaissance*. Cette analyse est intéressante à plus d'un titre : elle permet de montrer l'importance de l'*Anerkennung* dans la conception ricoeurienne

de la justice sociale, ainsi que le rôle attribué à l'*agapè* dans les luttes pour la reconnaissance, que nous interrogerons brièvement pour finir.

Dès *L'idéologie et l'utopie*, Ricoeur insiste sur l'existence de luttes pour la reconnaissance, indissociable de son modèle du consensus conflictuel. Une culture commune existe – notamment grâce à la dimension intersubjective du langage - qui permet d'éviter que les conflits sociaux ne dégénèrent en une violence extrême, et aient exclusivement pour enjeu la domination. Il n'est donc pas étonnant que Ricoeur travaille précisément la pensée honnethienne dans l'ouvrage plus tardif *Parcours de la reconnaissance*. Ricoeur « adhère pour l'essentiel » au projet honnethien (RICOEUR P., *Parcours de la reconnaissance. Trois études*, Paris, Stock, 2004, p. 274). Il apprécie particulièrement le prolongement de la *Sittlichkeit* par les trois sphères de reconnaissance que sont l'amour, le droit, et l'estime sociale, à ceci près que la visée n'est pas l'autoréalisation de soi, mais le développement de l'ipséité avec et pour autrui.

Son étude de Honneth, toutefois, lui permet de revenir sur le défaut majeur de l'*Anerkennung*. Les luttes pour la reconnaissance comportent le risque d'un « mauvais infini » (*Ibid*., p. 317), qui n'est autre que de favoriser une logique sans fin de victimisation, puisqu'il est toujours possible de dire que nous souffrons d'un déficit de reconnaissance, aussi minimal soit-il, tant au niveau de l'approbation de notre existence (Ricoeur substitue l'enjeu de l'approbation à celui honnethien de la confiance en soi), que du respect juridique de notre personne et de l'estime sociale. Il ne s'agit pas, pour autant, de remettre en cause l'idée que notre rapport à la justice s'enracine dans une expérience de l'injustice. C'est toujours originellement par un sens de la justice, forgé par une expérience de mépris, que nous devenons sensibles à la justice, ce qui ne veut pas dire que tout sentiment d'injustice soit nécessairement justifié, Ricoeur et Honneth insistant tous deux sur la nécessité d'en évaluer le bien-fondé.

Le problème ne se situe pas à l'origine mais à la fin, ou plutôt dans l'absence de fin que seule la référence à l'*agapè* permet de résoudre. La tension entre l'amour et la justice est un thème majeur dans la pensée de Ricoeur. Il y a une disproportionnalité entre les logiques de la surabondance et de l'équivalence, de la générosité et de la réciprocité, voire du calcul d'intérêts. *Agapè* et justice ont chacun leur langage spécifique, l'un du domaine de la louange, l'autre de l'argumentation. La justice permet toutefois à l'amour d'éviter les excès de sa dimension supra-éthique, tout comme l'amour sait rendre la justice plus humaine. Appliquée à l'*Anerkennung*, la référence à l'a*gapè* ne met pas fin aux luttes pour la reconnaissance, mais les *suspend*, pour un temps donné, par des cas exceptionnels où la reconnaissance mutuelle est réussie. Honneth, à tort, ne comprend pas que les pratiques sociales relèvent en partie du don. L'*agapè* est l'acte de donner sans intention de retour, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de contre-don. Ou plutôt : il ne s'agit pas tant d'un contre-don, que d'une invitation à répondre librement à un acte généreux par un nouveau don qui, lui-même, sera fait dans l'indifférence d'un retour. La générosité du don, dans le registre de l'*agapè*, n'appelle pas une restitution, mais une « gratitude », laquelle « allège le poids de l'obligation de rendre et oriente celle-ci vers une générosité égale à celle qui a suscité le don initial » (*Ibid*., respectivement p. 351, 352). L'*agapè*, ce faisant, témoigne de la capacité des hommes de se reconnaître mutuellement. De manière similaire à Marcel Hénaff et à Luc Boltanski, Ricoeur parle d'« états de paix », qui sont des « trêves » ou des « éclaircies » dans les luttes pour la reconnaissance (*Ibid*., p. 318). Ricoeur est partisan d'une « phénoménologie de la mutualité » qui revendique « ses droits face à la logique de réciprocité » (*Ibid*., p. 330) : dans l'*agapè*, la question n'est pas de savoir si *ce qui* est échangé est équivalent, mais de savoir ce qui est échangé *entre des individus*, en lien avec la « dissymétrie originaire entre le moi et l'autre » (*Ibid*., p. 373).

Honneth a répondu explicitement à Ricoeur, et sa réponse montre qu'il n'a pas compris ou ne cherche pas à comprendre le sens de la phénoménologie de la mutualité (HONNETH A., *et al*., "La philosophie de la reconnaissance : une critique sociale. *Entretien avec Axel Honneth*", *Esprit*, 7, 2008, p. 88-95). Pour lui, le recours à l'*agapè* est à la fois inutile et maladroit : inutile en ce que l'*Anerkennung* ne comporte pas le risque d'un mauvais infini ; maladroit en ce qu'il juge l'*agapè* inapte à penser la mutualité, puisqu'elle est l'acte de donner sans intention de retour. La grammaire morale des conflits sociaux, obtenue par réflexivité de ce que signifie reconnaître quelqu'un, attesterait, à elle seule, que les hommes sont capables de reconnaissance mutuelle.

On peut, pour conclure, douter que l'*agapè* ne soit qu'un complément de la théorie honnethienne, qui ne change rien à la conflictualité des luttes pour la reconnaissance, comme l'affirme Ricoeur. Il y a bien, par l'*agapè*, une invitation faite aux hommes de tisser entre eux des liens plus fraternels. Les présupposés anthropologiques ne sont pas les mêmes entre Honneth et Ricoeur, puisqu'il ne s'agit pas seulement de la possibilité d'un respect réciproque, mais d'une éthique de la sollicitude chez Ricoeur. Le recours à l'*agapè*, pour qu'il y ait plus de générosité et de compassion « dans tous nos codes – code pénal et code de justice sociale » (RICOEUR P., *Amour et justice*, Paris, Seuil, 2008, p. 42), est problématique. On peut, déjà, éprouver des réticences quant à sa dimension chrétienne, même si Ricoeur établit un lien avant tout symbolique avec les registres de la création et de l'eschatologie. L'*agapè*, surtout, est critiquable pour son « coût » anthropologique. Elle espère et attend beaucoup de l'homme, au risque, très certainement, d'une minimisation des dimensions conflictuelle et institutionnelle des luttes pour la reconnaissance, que *L'idéologie et l'utopie* avait pourtant soulignées, mais que *Parcours de la reconnaissance* met trop entre parenthèses par une approche essentiellement anthropologique et intersubjective de l'*Anerkennung*.

BIBLIOGRAPHIE

RICOEUR P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, « Essais », 1990 ; *Lectures 1. Autour du politique*, Paris, Seuil, « La couleur des idées », 1991 ; « La place du politique dans une conception pluraliste des principes de justice », in J. Affichard, J-B. de Foucauld (dir.), *Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties*, Paris, Esprit, 1995, p. 71-84 ; *Le Juste 1*, Paris, Esprit, 1995 ; *Parcours de la reconnaissance. Trois études*, Paris, Stock, 2004 ; *Amour et justice*, Paris, Seuil, 2008 (publié dans une version bilingue par J.C.B Mohr en 1990).

HONNETH A., *et al*., "La philosophie de la reconnaissance : une critique sociale. *Entretien avec Axel Honneth*", *Esprit*, 7, 2008, p. 88-95.

Sébastien Roman